



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 166

Affectation du résultat du compte administratif 2012 : Budget principal.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de : 5 324 898.77 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012	
<i>INVESTISSEMENT</i>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 3 202 735.84
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 5 909 769.69
TOTAL	- 9 112 505.53
RESTES A REALISER (DEPENSES)	6 858 961.18
RESTES A REALISER (RECETTES)	10 841 481.04
SOLDE DES RESTES A REALISER	3 982 519.86
BESOIN DE FINANCEMENT	- 5 129 985.67
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 324 898.77
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0.00
RESULTAT A AFFECTER	5 324 898.77

Je vous propose de l'affecter de la façon suivante :

<i>AFFECTATION</i>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 324 898.77
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	0.00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Principal Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

RECONNAIT

Que le compte administratif 2012 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

AFFECTE

Par 31 voix pour

Et 3 voix contre (MM. Ferrara, Laudato et Sbraggia)

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **5 324 898.77 €** de la façon suivante :

- Recette d'investissement : compte 1068 « Autres réserves » : **5 324 898.77 €**.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser

PRECISE

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013